

CONSEIL D'ADMINISTRATION

22-05-10

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 10 MAI 2022, À 19 H 01, PAR ZOOM**Étaient présents**

M ^{me} Julie Barbeau,	membre parent ;
M ^{me} Marie-Pierre Boucher,	membre parent ;
M. Alexandre Charest,	membre parent ;
M. Sylvain Gagné,	membre parent et Président ;
M. Éric Lepage,	membre parent et Vice-Président ;

M ^{me} Catherine Bélanger,	membre du personnel ;
M ^{me} Véronique Marquis	membre du personnel ;
M ^{me} Julie Ste-Croix,	membre du personnel;
M. Jean Bélanger,	membre du personnel ;
M. Michaël Fiola,	membre du personnel ;

M ^{me} Amélie Pichette,	membre de la communauté ;
M ^{me} Marjolaine Viel,	membre de la communauté ;
M. Julien Rochefort-Girard,	membre de la communauté ;
M. Jean-François Rioux,	membre de la communauté ;

Permanence :

M ^{me} Madeleine Dugas,	directrice générale ;
M ^{me} Marie-Hélène Gagné,	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ ;
M ^e Cathy-Maude Croft,	secrétaire générale ;
M. Jocelyn Michaud,	directeur général adjoint ;

Membres du personnel invités :

M. Rock Bouffard,	directeur du SRH ;
M. Hugo Perry,	directeur adjoint du SRF;
M. Carl Ruest,	directeur du SRM et du Transport ;

22-05-10-177

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

22-05-10-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.01. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 février 2022;
 - 3.02. Démission d'un membre du Conseil d'administration ;
 - 3.03. Abrogation du *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie* (C.C. r. 39-2008) ;

- 3.04. Dépôt des déclarations d'engagement et des intérêts – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophones* ;
- 3.05. Répartition des services éducatifs entre les centres 2022-2023 ;
- 3.06. Recevoir le suivi budgétaire pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- 3.07. Orientations budgétaires pour l'année 2022-2023 ;
- 3.08. Octroi du contrat d'entretien ménager à l'école Paul-Hubert ;
- 3.09. Octroi du contrat d'entretien ménager à l'école des Beaux-Séjours ;
- 3.10. Rétrocession par la municipalité de Saint-Valérien du droit de superficie associé à l'école Saint-Rosaire – Demande d'autorisation au ministre de l'Éducation ;
- 3.11. Calendrier des séances du Conseil d'administration 2022-2023 ;
4. Assermentation du nouveau membre représentant du personnel d'encadrement au Conseil d'administration ;
5. Comblement du poste de représentant de la communauté au Conseil d'administration – Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;
6. Durée des mandats des comités du Conseil d'administration – Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;
7. Comité d'enquête et de déontologie – Analyse des candidatures – Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;
8. *Règlement de délégation des fonctions et de pouvoirs* (C.A. r. 45-2020) – Modification – Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;
9. Critères d'évaluation de la direction générale – Proposition du comité des ressources humaines ;
10. Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle ;
11. Période de questions ;
12. Autres sujets ;
13. Prochaine rencontre ;
14. Levée de la séance.

22-05-10-179 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2022 ;

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de dispenser la Secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 février 2022 et de l'approuver tel que rédigé.

22-05-10-180 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

La Secrétaire générale a transmis l'avis de démission de M^{me} Janice Lemoignan au Conseil d'administration, conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*. La démission de M^{me} Lemoignan a pris effet le 27 avril 2022.

22-05-10-181 ABROGATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (C.C. R. 39-2008) ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des Conseils d'administration d'un centre de service scolaire francophone* établi par le ministre de l'Éducation ;

ATTENDU que l'entrée en vigueur de ce règlement rend caduque et inapplicable aux administrateurs du Centre de services scolaire des Phares le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie (C.C.r.39-2008)* ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de prendre acte du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des Conseils d'administration d'un centre de service scolaire francophone* établi par le ministre de l'Éducation et d'abroger le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie (C.C.r.39-2008)*.

22-05-10-182 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT ET DES INTÉRÊTS – RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE FRANCOPHONE

Conformément aux articles 4, 12 et 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des Conseils d'administration d'un centre de service scolaire francophone*, la Secrétaire générale dépose les déclarations d'engagement et d'intérêts de l'ensemble des administrateurs.

Ces déclarations sont confidentielles et conservées au bureau du Secrétariat général.

22-05-10-183 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES CENTRES 2022-2023

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les centres ;

ATTENDU les avis reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'adopter le document *Répartition des services éducatifs entre les centres pour l'année scolaire 2022-2023*, codifié sous le numéro E002-1-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat générale pour consultation éventuelle.

22-05-10-184 PRÉSENTATION DU SUIVI BUDGÉTAIRE 2021-2022

ATTENDU la présentation du suivi budgétaire au conseil d'administration du 10 mai 2022 ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'accepter ce suivi budgétaire 2021-2022, à titre de rapport d'étape.

Ce document, codifié sous le numéro F106-2, est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-05-10-185 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022-2023

ATTENDU l'article 259 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel, qu'elle requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes ;

ATTENDU les dispositions des conventions collectives relativement à l'adoption annuelle des plans d'effectifs;

ATTENDU la structure administrative du personnel d'encadrement ;

ATTENDU le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui prévoit l'adoption par la directrice générale de la structure administrative et des plans d'effectifs du personnel de soutien et professionnel ;

ATTENDU les recommandations du comité de répartition des ressources ;

ATTENDU qu'il y a lieu de dégager des orientations budgétaires en établissant une masse salariale permettant la planification des effectifs chez le personnel d'encadrement, de soutien et professionnel pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU la structure actuelle et les besoins anticipés ;

ATTENDU que si la masse salariale évolue, les ajustements requis seront intégrés au budget officiel 2022-2023 qui sera adopté par le Conseil d'administration ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de fixer à 38 817 646 \$ l'enveloppe masse salariale nécessaire à la planification des effectifs du personnel-cadre, de soutien et professionnel pour l'année scolaire 2022-2023, prévue au document *Orientations budgétaires masse salariale 2022-2023*, codifié sous le numéro F102-6.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-05-10-186 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE PAUL-HUBERT

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'obtention du contrat d'entretien ménager de l'école Paul-Hubert ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'entretien ménager de l'école Paul-Hubert à GSF CANADA INC, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 234 898,20 \$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027.

22-05-10-187 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DES BEAUX-SÉJOURS

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'obtention du contrat d'entretien ménager de l'école des Beaux-Séjours ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'entretien ménager de l'école des Beaux-Séjours à Maintenance Euréka Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 693 373 \$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027.

22-05-10-188 RÉTROCESSION PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN DU DROIT DE SUPERFICIE ASSOCIÉ À L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

ATTENDU la résolution numéro 22-02-08-165, par laquelle le Centre de services scolaire des Phares informait la municipalité de Saint-Valérien de son offre monétaire pour permettre la rétrocession du droit de superficie lié à l'école Saint-Rosaire ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-65 de la municipalité de Saint-Valérien qui confirme l'acceptation de cette offre ;

ATTENDU l'accord mutuel des deux parties impliquées pour procéder à la transaction ;

ATTENDU que pour procéder à cette transaction, l'autorisation du ministre de l'Éducation est requise ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de demander au ministre de l'Éducation l'autorisation d'acquérir le droit de superficie que possède la municipalité de Saint-Valérien pour le local de l'ancienne bibliothèque de l'école Saint-Rosaire (712-047), en vertu de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) et ce, pour la somme de 40 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer l'acte notarié et tout autre document en lien avec cet acte, pour et au nom du Centre de services scolaire des Phares.

22-05-10-189 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de fixer les séances ordinaires pour l'année scolaire 2022-2023 du Conseil d'administration selon le calendrier suivant :

- Mardi 30 août 2022, 19h, à Rimouski;
- Mardi 13 septembre 2022, à 19h, à Rimouski;
- Mardi 8 novembre 2022, à 19h, à Rimouski;
- Mardi 7 février 2023, à 19h, à Rimouski;
- Mardi 9 mai 2023, à 19h, à Rimouski;
- Mardi 13 juin 2023, à 19h, à Rimouski.

22-05-10-190 ASSERMENTATION DU NOUVEAU MEMBRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale, procède à l'assermentation de M^{me} Véronique Marquis, nouveau membre représentant le personnel d'encadrement désigné pour siéger au Conseil d'administration. Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le Livre des délibérations.

22-05-10-191 COMPLEMENT DU POSTE DE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

ATTENDU qu'un poste d'administrateur représentant de la communauté issue du milieu communautaire, sportif ou culturel est actuellement vacant au sein du Conseil d'administration ;

ATTENDU le processus de comblement de cette vacance et la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité de désigner M. Charles Doyle-Poirier pour siéger au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Phares comme représentant de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel à compter du 11 mai 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

22-05-10-192 DURÉE DES MANDATS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

ATTENDU les résolutions 20-10-19-8, 20-10-19-9 et 20-10-19-10 ;

ATTENDU la volonté de revoir la durée des mandats des comités du Conseil d'administration ;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique

Il est proposé par M. Michael Fiola et résolu à l'unanimité que le mandat des représentants des comités du Conseil d'administration (gouvernance et éthique, vérification et ressources humaines) prenne fin en même temps que leur mandat en tant qu'administrateur du Conseil d'administration. Le mandat pourra être renouvelé si la personne est réélue au sein du Conseil d'administration.

22-05-10-193 COMITÉ D'ENQUÊTE ET DE DÉONTOLOGIE – ANALYSE DES CANDIDATURES – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

ATTENDU le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

ATTENDU l'obligation de former un comité d'enquête et de déontologie ;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité que le comité de gouvernance et d'éthique analyse les candidatures qui seront reçues et qu'il recommande au Conseil d'administration les personnes retenues, en vue de leur nomination pour siéger au comité d'enquête et de déontologie.

22-05-10-194 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DE POUVOIRS (C.A. R. 45-2020) – MODIFICATION - RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

ATTENDU l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU la résolution 21-01-25-42 ;

ATTENDU la nécessité de préciser le Règlement quant à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs ;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par M. Julien Rochefort-Girard et résolu à l'unanimité de modifier le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs C.A r. 45-2020*, tel que présenté par la secrétaire générale.

L'entrée en vigueur de cette modification prendra effet le 18 mai 2022, soit la date de la publication de l'avis public de son adoption.

22-05-10-195 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – PROPOSITION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la démarche d'évaluation de la gestion de la performance de la direction générale ;

ATTENDU le mandat du comité des ressources humaines de proposer au Conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation de la directrice générale du centre de services scolaire ;

ATTENDU la proposition et la recommandation du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par M. Michael Fiola et résolu à l'unanimité de retenir des critères d'évaluation de la directrice générale couvrant les trois aspects de la fonction de direction générale soit la gouvernance, les résultats et les rôles et responsabilités et de fixer les indicateurs de performance suivants pour chacun de ces aspects :

Gouvernance :

- Rends compte de l'état d'avancement des objectifs, des actions réalisées et de l'état de la situation selon une séquence établie avec la présidence du Conseil d'administration ;
- Informe sur les orientations ou actions qui ont un impact sur l'atteinte des résultats ;
- Véhicule les informations requises à la réflexion et aux décisions du conseil d'administration.

Résultats :

- Objectifs stratégiques et de développement organisationnel liés au PEVR ;
- Objectifs liés aux rôles et fonctions des DG (gestion des ressources éducatives, financières, informationnelles, matérielles, humaines et événementielles) ;
- Objectifs liés au soutien apporté au Conseil d'administration ;
- Objectifs liés aux projets majeurs, soit le Lab-École et le projet de formation professionnelle.

Rôles et responsabilités :

- Entretient des relations de proximité (collaboration avec le milieu) : visite régulièrement les établissements, assure une présence, est accessible et disponible, connaît son milieu ;
- Communique les attentes.

22-05-10-196 RAPPORT DE SURVEILLANCE ET DE REVUE DU CADRE ORGANISATIONNEL DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU la *Loi des contrats des organismes publics* ;

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* ;

ATTENDU la présentation du *Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel* ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité de prendre acte du *Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion de risques* tel que soumis par le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).

Ce document est déposé au Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-05-10-197 PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Aucune question n'est soumise

22-05-10-198 AUTRES SUJETS ;**Fiche synthèse**

On propose de faire mention dans la fiche synthèse à la section « Enjeux à soulever » les sujets qui pourraient comporter un enjeu pour les administrateurs qui sont membres du personnel.

22-05-10-199 PROCHAINE RENCONTRE ;

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU la résolution 21-08-31-103 ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de fixer la prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration au mardi 14 juin 2022, à 19 h. Le lieu de la rencontre sera déterminé par le Président et la Directrice générale.

22-05-10-200 LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20 h 24, il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de lever la séance.

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SECRETARIE GÉNÉRALE

